

Un produit de luxe : La sécurité alimentaire

Colloque organisé par l'AFDR Bretagne et l'Ecole des Avocats du Grand Ouest

Le 6 novembre 2009 à Saint Brieuc

Faculté de Droit de Saint Brieuc
2 av Antoine Mazier 22000 SAINT BRIEUC

9h00 Accueil de Monsieur Thierry HAMON, Directeur de l'Antenne de Droit de SAINT BRIEUC.
Accueil et interventions du Président national de l'AFDR et du Président de l'AFDR Bretagne

INTRODUCTION

9h30 Début des travaux sous la présidence de Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit de RENNES, **Monsieur Daniel GADBIN**; propos introductifs sur le cadre communautaire.

LA REGLEMENTATION EN MATIERE ALIMENTAIRE

9h45 Présentation de la réglementation nationale en matière de sécurité alimentaire et des produits par **Monsieur Luc BODIGUEL**, *chargé de recherche au CNRS, chargé d'enseignement à la faculté de droit de NANTES*.

10h30 Pause

10h45 La contractualisation du risque alimentaire par **Maître Jean-Pierre DEPASSE**, *Avocat spécialiste en droit rural au Barreau de RENNES*.

11h15 Le droit positif en matière de responsabilité du produit alimentaire par **Maître Julien DERVILLERS**, *Avocat au barreau de RENNES*

11 h45 Déjeuner sur place

14h15 Reprise de travaux
Table ronde animée par Monsieur Alain MOURAUD, journaliste

QUELLES CONTRAINTES ET QUEL PRIX A PAYER POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ?

Avec la participation de :

- Monsieur **LE PAIH**, responsable qualité de la coopérative du GOUSSANT
- Monsieur **Emmanuel TREUIL**, Directeur alimentaire du Groupe BONGRAIN
- Monsieur **Vincent COUEPEL**, Directeur de la société CERTIS
- Monsieur **NOURRIT** représentant la société QUALITE France
- Monsieur **Stéphane RADET**, Directeur du SNIA syndicat de l'industrie de la nutrition animale

17h00 Synthèse des travaux par Monsieur Marc HERAIL, Professeur à la Faculté de Droit de RENNES

17h30 Fin des travaux

COUPON REPONSE

Nom :

Prénom :

Profession ou organisme :

Adresse :

participera au colloque et au déjeuner :

- adhérent AFDR : 50 euros
- non adhérent AFDR : 110 euros

Chèque à établir à l'AFDR OUEST et à adresser à Maître David LEBLANC, 34 rue de Paris, BP 301, 22003 SAINT BRIEUC CEDEX
Réponse souhaitée avant le 30 octobre 2009